

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

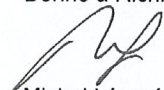
Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2019-04 intitulé Règlement relatif à la délégation de compétences du conseil au comité administratif (comité exécutif) de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 16 octobre 2019.

En vertu de ce règlement, il y est prévu des mesures :

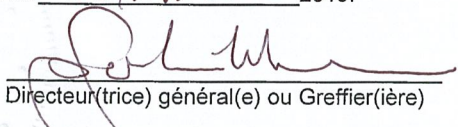
- sur la composition du comité administratif;
- sur le terme des mandats du comité administratif;
- sur la présidence et le droit de vote des membres du comité administratif;
- sur le secrétaire du comité;
- sur la journée où a lieu la réunion du comité;
- sur la tenue d'une séance extraordinaire;
- sur la reconnaissance des pouvoirs et compétences du comité administratif;
- sur les pouvoirs du comité administratif (généraux, de recommandation, de surveillance);
- sur les compétences déléguées en matière financière, en matière d'aménagement du territoire, en matière de cours d'eau, en matière de développement économique;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505, poste 24.

Donné à Richmond, ce 31 octobre 2019.



Michel Légaré
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)	
Je soussigné	<u>SARALINE LAROCHE</u> , directeur(trice) général(e) ou greffier(ière)
de	de <u>STOICE</u> la Municipalité
d'office avoir publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2019-04 relatif à la délégation de compétences du conseil au comité administratif (comité exécutif) de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil, le <u>22 novembre</u> 2019 entre 9 h et 16 h.	
En foi de quoi, je donne ce certificat ce <u>22 novembre</u> 2019.	
SCEAU	 Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)

